



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 09 novembre 2021
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2021-11-09_2503

**Avenant de fin de Délégation du Service Public
d'Assainissement de la commune de Rungis**

L'an deux mille vingt et un, le 09 novembre à 19h15 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 03 novembre 2021.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Absent		P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Représenté	M. Dufour	P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Représentée	M. Bounegta	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Représentée	Mme Janodet	P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Représenté	M. Ben-Mohamed	P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	M. Vilain	P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. BOUFRAINE Kamel	Absent		P
Cachan	Mme BOUGLET Maëlle	Absente		P
Villejuif	M. BOUNEGTA Mahrouf	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Présente		P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Présente		P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Présente		P
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent ⁽³⁾	Mme Cabillic ⁽⁴⁾	P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Absente		P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Représentée	M. Bourdon	P
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Absente		P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente		P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	Mme Leydier	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Représenté	M. Beucher	P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	M. Gonzales	P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Représenté	Mme Troubat	P
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Représenté	M. Sac	P
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Représenté	Mme Daumin	P
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Présent		P
Orly	Mme JANODET Christine	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Présente		P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Représentée	Mme Linek	P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P

Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Présent		P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Représentée	M. Dell'Agnola	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Représentée	M. Lipietz	P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	M. Bell-Iloch	P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Représenté	M. Beneteau	P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Représentée	M. Segura	P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Représenté	M. Bouyssou	P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Représenté	Mme Vermillet	P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	M. Mraid	P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Absente		P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	Mme Ebode Ondobo	P
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Présent ⁽¹⁾	M. Id Elouali ⁽²⁾	P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Représentée	M. Maitre	P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Présente		P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Conan	Représentée	Mme Osterrmeyer	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Représenté	Mme Gaulier	P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Représenté	M. Lafon	P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	Mme Boivin	P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Représenté	M. Lerude	P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Représenté	M. Vielhescaze	P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Présent		P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Représentée	M. Taupin	P
Thiais	M. SEGURA Pierre	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Représentée	Mme Bensarsa Reda	P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Représentée	M. Conan	P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Présente		P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Présent		P
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	M. Aggoune	P
Viry Chatillon	Mme TROUBAT Aurélie	Présente		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	M. Leprêtre	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Représenté	M. Delort	P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Présent		P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Représenté	Mme Spano	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. ZINCIROGLU Lionel	Représenté	M. Thiam	P
Délégation Savigny-sur-Orge à titre consultatif	M. PELISSIER Pierre	Absent		
	Mme TOULLEC Jeannine	Absente		

(1) jusqu'à la délibération n° 2531 / (2) à partir de la délibération n° 2532

(3) jusqu'à la délibération n° 2533 / (4) à partir de la délibération n° 2534

Secrétaire de Séance : Monsieur Sophian Moualhi

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire 6 sièges vacants : 1 Arcueil / 5 Savigny-sur-Orge			96
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2493 à 2531	53	37	90
2532 à 2533	52	38	90
2534 à 2541	51	39	90

Exposé des motifs

La commune de Rungis a confié, par un contrat de type affermage, à la société Véolia Eau – Compagnie Générale des Eaux, l'exploitation et l'entretien des réseaux d'assainissement communaux. Ce contrat a pris effet le 1^{er} janvier 2012 pour une durée de 10 ans, et arrive ainsi à échéance au 31 décembre 2021. Ce contrat a été transféré de la commune de Rungis à l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre au 1^{er} janvier 2016, l'EPT exerçant de plein droit la compétence eau et assainissement en lieu et place des communes.

L'EPT a fait réaliser un audit de fin de contrat qui a permis de vérifier notamment l'exécution économique du contrat. A l'issue de cet audit, l'EPT et Véolia Eau entendent par la proposition d'avenant annexée à la présente délibération arrêter les modalités de fin de contrat.

Ainsi, afin de préparer les dispositions de fin de contrat et notamment d'assurer la continuité du service public d'assainissement collectif sur cette commune dans des conditions optimales, il est proposé de fixer par avenant les modalités :

- De réalisation de l'inventaire du patrimoine délégué ;
- De remise des biens ;
- De reprise des données techniques et administratives (données patrimoniales, données de gestions et des programmes d'entretien réalisés, données cartographiques et SIG) ;
- De transition de l'exploitation ;
- De production des données comptables et financières.

L'avenant a également pour objet d'assurer le solde financier de l'exécution du contrat à la lumière des résultats de l'audit. Les termes financiers de cet avenant sont sans effet sur la rémunération du délégataire.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Considérant la nécessité de préparer la fin du contrat de délégation dans les meilleures conditions pour la collectivité ;

Entendu le rapport de M. Patrice Sac ;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve l'avenant n° 1 au cahier des charges pour l'exploitation par délégation de service public d'assainissement de la commune de Rungis, annexé à la présente.
2. Autorise le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant et tout document y afférent.
3. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Votes : Pour 90

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 16 novembre 2021 ayant été publiée le 16 novembre 2021



A Vitry-sur-Seine, le 12 novembre 2021
Le Président

Michel DEFRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE

Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

(Commune de RUNGIS)

AVENANT N°1
AU CONTRAT DE DELEGATION
DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

ENTRE :

L'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, représentée par son Président, **Monsieur Michel LEPRÊTRE** agissant en cette qualité et en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par délibération du Conseil Territorial, en date du 16 juillet 2020 et désignée, ci-après, par le vocable « **la Collectivité** »,

d'une part,

ET :

La Société Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux, Société en Commandite par Actions au Capital de 2 207 287 340,98 Euros, dont le Siège Social est au 28, boulevard de Pesaro 92739 NANTERRE CEDEX, représentée par **Monsieur Bernard CYNA**, directeur de la Région Ile de France, agissant au nom et pour le compte de la Société, et désignée dans ce qui suit par le vocable « **Le Délégué** »,

d'autre part.

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :

La commune de Rungis a confié, par un contrat de type affermage, à la société Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux, l'exploitation et l'entretien des réseaux d'assainissement communaux. Ce contrat a pris effet le 1^{er} janvier 2012 pour une durée de 10 ans, et arrive ainsi à échéance au 31 décembre 2021.

Ce contrat a été transféré de la commune de Rungis à l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre au 1^{er} janvier 2016, l'EPT exerçant de plein droit la compétence eau et assainissement en lieu et place des communes.

Dans le cadre de l'audit de fin de contrat réalisé par la Collectivité, il est apparu un certain nombre de prestations incomplètes ou dépassées par rapport aux engagements contractuels.

Le présent avenant a pour objet de prévoir les modalités de fin de contrat concernant la remise des données et le solde du fond de renouvellement.

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :**ARTICLE 1 – REMISE DES DONNEES**

L'ensemble des données techniques, patrimoniales et d'exploitation depuis 2012 seront compilées et restituées à la Collectivité au 30 novembre 2021.

Les données comprendront :

- Les plans des réseaux (forme papier et informatique) ;
- Les dossiers techniques des ouvrages et du matériel (notices du matériel, notice d'entretien, notice d'exploitation, schémas électrique, notice hygiène et sécurité) ;
- Les rapports de contrôle réglementaire (contrôle électrique) ;
- Les rendus d'exploitations et les programmes réalisés, les rapports issues des vérifications, inspections et contrôles des ouvrages et réseaux, une synthèse des actions de réparations dans le cadre du service délégué ; le tableau de synthèse relatif aux Contrôle de Conformité réalisés sur la durée du contrat précisera le format disponible des données, format « papier ou informatique ». Les formats papiers seront transférés à la Collectivité au plus tard au cours du 1^{er} trimestre 2022 et les formats informatiques au 4^{eme} trimestre 2021.
- Les enquêtes de conformités domestiques et non domestiques.

En cas de non-respect d'un ou plusieurs de ces délais ou de non-production de ces documents, les pénalités au chapitre 14 du contrat seront appliquées, après mise-en demeure préalable adressée par courrier recommandé au Déléguataire et restées sans réponse dans le délai de 10 jours.

ARTICLE 2 – SOLDE DES PRESTATIONS SUR LA DUREE DU CONTRAT

Dans les échanges de prestations réalisées et restantes à réaliser, depuis 2012 jusqu'à la fin de contrat, les parties conviennent de porter au crédit du fonds de renouvellement patrimonial défini à l'article 7.6 du contrat une somme de 47 988,27 € en valeur fin 2021, actualisée 2021 et avant impact des écarts des opérations d'exploitation dont le solde est établi comme suit :

	ITV	CURAGE	Contrôle Conformité	AND	Curage PR	Travaux de renouvellement	Rémunération sur performance
Objectif Contrat à 12/2021	2200/an 22 000,00	4055 40 550,00	51/an 510,00	5/an 50,00	4/an/PR 160,00		1/an
Réalisé au 30/06/2021	20 222,70	36 333,00	468,00	72,00			
à réaliser au second semestre 2021	0,00	2 500,00	42,00				
Réalisé au 31/12/2021	20 222,70	38 833,00	510,00		120,00		
Soldes / Ecart	-1 777,30	-1 717,00	0,00	22,00	-40,00	41 229,52 €	4,00
K affermage 06/2020	1,117242		1,08				
Valorisation charge unitaire, actualisée 2021	4,50	3,72	129,78	259,56	356,90		13 570,00 €
s/totaux	-8 935,53 €	-7 136,09 €	0,00 €	5 710,32 €	-14 275,80 €		
s/totaux	-16 071,62 €		-8 565,48 €			-41 229,52 €	54 280,00 €
Dotation 2021 et intérêt légal						-6 758,75 €	
Travaux programmés de RNVT 2021, priorité P1						18 090,00 €	
rémunération sur performance 2021							17 522,82 €
s/totaux	-16 071,62 €		-8 565,48 €			-29 898,27 €	71 802,82 €
Solde théorique à fin 2021							17 267,45 €

Le programme prévisionnel détaillé de travaux de renouvellement patrimonial qui sera réalisé en 2021 a été transmis à la collectivité. Celui-ci prévoit environ 18 090,00 € de priorités 1 sur les ouvrages électromécaniques selon le programme précisé en annexe 2 du présent avenant.

Le programme 2021 prévoit la réalisation d'ITV, à hauteur de 222 ml, l'entretien de l'intégralité des grilles et avaloirs et le programme de curage sera mis en œuvre à hauteur 2500 ml. 42 contrôles de conformité seront également réalisés.

La rémunération relative à la prime de performance est déduite des soldes ci-dessus pour les années 2017 à 2020, pour un montant de 54 280,00 € ; et est à percevoir à 100% par le délégataire pour l'année 2021, pour un montant de 17 522,82 €.

Il est arrêté que la somme à percevoir par le Délégataire pour la fin de la délégation est de 17 267,45 €, correspondant au solde du fond de renouvellement patrimonial (annexe 1) et à la prime à la performance 2021.

ARTICLE 2 - CLAUSES DIVERSES – PRISE D'EFFET

Le quitus de la délégation interviendra à la fin du contrat soit le 31 décembre 2021.

Toutes les clauses du contrat de délégation, non modifiées par les présentes, restent applicables dans leur intégralité.

Le présent avenant prend effet dès qu'il a acquis un caractère exécutoire.

Pour l'EPT

Pour VE - CGE,

**Le Président,
Michel LEPRETRE**

**Le Directeur Régional
Bernard CYNA**

ANNEXE n° 1

Fonds de renouvellement – Période du 01/01/2012 au 31/12/2021
(Avant impact des soldes liés aux perstations et facturations)

Date	Libellé	Indice K	Taux Intérêts Légal	Dotation	Utilisation	Solde (+ si créditeur - si débiteur)
janv-12	Dotation 2012			5 900,00		5 900,00
janv-12	K (Affermage assainissement : K1)	1,00000				5 900,00
déc-12	PR Grand Poste Fraternel Renouvellement Pompe N1				671,85	5 228,15
nov-12	PR Colline Cacao Chemin du Paray Renouvellement				482,57	4 745,58
	Report solde année précédente					4 745,58
janv-13	Dotation 2013			5 961,26		10 706,84
janv-13	K (Affermage assainissement : K1)	1,010383				10 706,84
janv-13	Taux Intérêts Légal 2013		0,04%	4,28		10 711,12
nov-13	Pompe 1 PR Colline Cacao				482,57	10 228,55
	Report solde année précédente					10 228,55
janv-14	Dotation 2014			5 965,06		16 193,61
janv-14	K (Affermage assainissement : K1)	1,011027				16 193,61
janv-14	Taux Intérêts Légal 2014		0,04%	4,09		16 197,70
oct-14	Renouvellement pompe n°1 PR passage Routier Grand Rungis				628,71	15 568,99
oct-14	Renouvellement pompe n°2 PR passage Routier Grand Rungis				3 088,94	12 480,05
	Report solde année précédente					12 480,05
janv-15	Dotation 2015			6 008,16		18 488,22
janv-15	K (Affermage assainissement : K1)	1,018333				18 488,22
janv-15	Taux Intérêts Légal 2015		0,99%	123,55		18 611,77
déc-15	Renouvellement telegestion PR grand Poste fraternelle				1 159,74	17 452,03
	Report solde année précédente					17 452,03
janv-16	Dotation 2016			6 031,84		23 483,87
janv-16	K (Affermage assainissement : K1)	1,022346				23 483,87
janv-16	Taux Intérêts Légal 2016		0,93%	162,30		23 646,18
sept-16	Rnvt pompe no 2 PR grand poste fraternelle				3 666,43	19 979,75
déc-16	Rnvt armoire de commande PR petit poste fraternelle				1 290,66	18 689,09

	Report solde année précédente					18 689,09
janv-17	Dotation 2017			6 077,36		24 766,45
janv-17	K (Affermage assainissement : K1)	1,030061				24 766,45
janv-17	Taux Intérêts Légal 2017		0,90%	168,20		24 934,65
	Pas de Travaux en 2017					24 934,65
						24 934,65
	Report solde année précédente					24 934,65
janv-18	Dotation 2018			6 156,30		31 090,94
janv-18	K (Affermage assainissement : K1)	1,04344				31 090,94
janv-18	Taux Intérêts Légal 2018		0,89%	221,92		31 312,86
	Pas de Travaux en 2018					31 312,86
						31 312,86
	Report solde année précédente					31 312,86
janv-19	Dotation 2019			6 266,14		37 579,00
janv-19	K (Affermage assainissement : K1)	1,062057				37 579,00
janv-19	Taux Intérêts Légal 2019		0,86%	269,29		37 848,29
nov-19	Rnvt pompe pr petit poste fraternelle				3 300,33	34 547,96
						34 547,96
	Report solde année précédente					34 547,96
janv-20	Dotation 2020			6 381,00		40 928,96
janv-20	K (Affermage assainissement : K1)	1,081525				40 928,96
janv-20	Taux Intérêts Légal 2020		0,87%	300,57		41 229,52
	Pas de Travaux en 2020					41 229,52
						41 229,52
	Report solde année précédente					41 229,52
janv-21	Dotation 2021			6 433,04		47 662,56
janv-21	K (Affermage assainissement : K1)	1,090346				47 662,56
janv-21	Taux Intérêts Légal 2021		0,79%	325,71		47 988,27

ANNEXE n° 2

Proposition du Programme de renouvellement 2021 – Priorité 1 pour ouvrages électromécaniques

DSP EU / EP : propositions de renouvellement et d'améliorations 2021

Contrat	Installation	Unité technique	Commentaire	Priorité 1
RUNGIS	PR CHEMIN DU PARAY - COLLINE CACAO	Pompe n°1		P1
		Pompe n°2		P1
	Hydraulique	Changement de barres de guidages et des chaînes de levage	P1	
	PR GRAND FRATERNEL - PASSAGE ROUTIER GARE	Hydraulique + trappes	Trois plaques sont attaquées et nécessitent d'être remplacées	P1
	PR BASSIN DES ANTES	Pompe n°2		P1
		équipement de télégestion	Mise à niveau GPRS	P1
		TOTAL		18 090 €